

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 mars 2021

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 3 mars 2021, à 18 heures 36, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

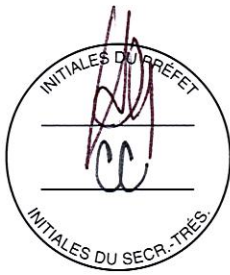
Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 18 heures 36.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021
6. Adoption du Rapport annuel 2020 – Gestion contractuelle
7. Adoption du Rapport annuel 2020 – Fonds Région et Ruralité (FRR)
8. Ministre de la Santé et des Services Sociaux – Dérogation – Médecin de famille
9. Programme d'adaptation de domicile – Entente avec Mme Judith Rémillard, inspectrice accréditée par la SHQ
10. Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) – Modification de la Politique d'investissement
11. Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Avenant 2020-7 – Autorisation de signature
12. Fonds local d'investissement (FLI) - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation
13. Fonds Région et Ruralité – Priorités annuelles 2020-2021 - Modifications
14. Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption du budget initial pour l'année 2020
15. Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption d'un plan d'optimisation des coûts pour le maintien des services en 2020 en période de pandémie
16. Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption du budget révisé pour l'année 2020 en contexte de pandémie



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17. Prolongation du contrat – Table de concertation sur l'assouplissement d'application des orientations du Plan de conservation
18. Légalisation du cannabis - Annulation de la résolution 2020-03-36
19. Québec région gourmande – Capsules promotionnelles – Modification de la résolution 2020-06-90
20. Adoption des dépenses du mois de février 2021
21. Correspondance
22. Varia
23. Période de questions
24. Levée de la réunion

### 2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

#### Résolution 2021-03-21

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2021-03-22

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- du report du point 7. *Adoption du Rapport annuel 2020 – Fonds Région et Ruralité (FRR) ;*
- de l'ajout du point 22.1 Demande d'élimination du montant maximum dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale MRC-MCC ;

le point 22. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021

#### Résolution 2021-03-23

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021, tel que déposé.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021

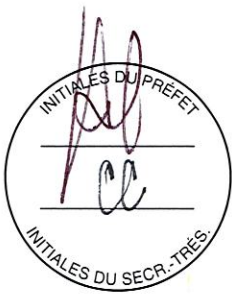
Il n'y a pas de suivi.

### 6• Adoption du Rapport annuel 2020 – Gestion contractuelle

#### Résolution 2021-03-24

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport sur l'application du Règlement 2019-03 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, tel que déposé.

### 7• Adoption du Rapport annuel 2020 – Fonds Région et Ruralité (FRR)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### 8• **Ministre de la Santé et des Services Sociaux – Dérogation – Médecin de famille**

#### **Résolution 2021-03-25**

**Considérant que** le recensement de 2016 dénombrait 7 082 personnes pour la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Considérant que** les enfants de 0 à 14 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus dénombrés à L'Île-d'Orléans, représentaient respectivement 13,7 % et 26,5 % de la population totale de la MRC, alors qu'au Canada, les proportions d'enfants et de personnes âgées étaient de 16,6 %, 16,9 % ;

**Considérant que** le territoire de l'Île d'Orléans s'étend sur 192,8 km<sup>2</sup>, que les services de transport collectif et adapté y sont minimaux et que sa population est vieillissante ;

**Considérant que** les cliniques médicales à proximité de l'Île d'Orléans sont situées à plus de 10 km de l'entrée de l'Île ;

**Considérant que** depuis plus d'un siècle, la population de l'Île d'Orléans a toujours pu compter sur un médecin de famille à temps complet exerçant sur l'Île, autant en clinique qu'en visite à domicile, notamment par le Dr Paul Bonenfant qui pratique depuis près de 40 ans au Centre médical Prévost et offre des services à 3 000 inscrits, dont également les bénéficiaires du Centre Alphonse-Bonenfant et de la résidence Sainte-Famille ;

**Considérant que** le Dr Jean Proulx exerce au Centre médical Prévost à raison de deux demi-journées par semaine et qu'il prévoit prendre sa retraite dans deux ans ;

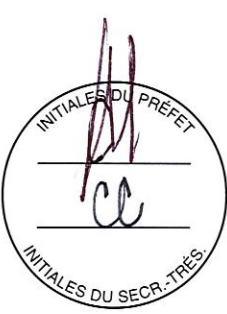
**Considérant que** le Dr Annie Laroche exerce au Centre médical Prévost à raison de deux journées et demies par semaine ;

**Considérant que** le Centre médical Prévost dessert la population de l'Île d'Orléans depuis plus de 40 années et qu'un nombre minimal de médecins de famille réussissait à offrir des services de santé à l'ensemble des citoyens de l'Île qui en faisait la demande ;

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans fait partie du territoire desservi par le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale ;

**Considérant que** depuis novembre 2018, la MRC de L'Île-d'Orléans a entrepris des démarches auprès des autorités du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour trouver un remplaçant au Dr Paul Bonenfant qui planifie sa retraite en juillet 2021 ;

**Considérant que** deux postes ont été alloués en 2021 pour desservir le secteur Orléans (Île d'Orléans, Boischatel, Ange gardien et Ste-Anne-de-Beaupré) et que les besoins pour des médecins de famille sont grands ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**En conséquence, sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

- de demander au ministre de la Santé et des Services Sociaux, Monsieur Christian Dubé, d'accorder une dérogation spéciale afin de trouver un remplaçant au Dr Paul Bonenfant et permettant la nomination d'un nouveau facturant ou d'un retour de région pour la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- d'aviser le CIUSSS de la Capitale-Nationale de cette demande ;
- de transmettre une copie de cette résolution à la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, Madame Émilie Foster.

### 9• Programme d'adaptation de domicile – Entente avec Mme Judith Rémillard, inspectrice accréditée par la SHQ

#### Résolution 2021-03-26

**Attendu que** la Société d'habitation du Québec (SHQ) administre divers programmes, dont le Programme d'adaptation de domicile (PAD) s'adressant aux personnes à mobilité réduite ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans met en œuvre ledit programme sur son territoire et que, pour ce faire, elle recourait aux services d'Action Habitation depuis novembre 2016 ;

**Attendu qu'**Action Habitation a avisé la MRC en décembre 2020 qu'elle n'offrirait plus lesdits services ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans a reçu une proposition le 26 février 2021 de Mme Judith Rémillard, inspectrice accréditée par la SHQ pour la mise en œuvre du Programme d'adaptation de domicile ;

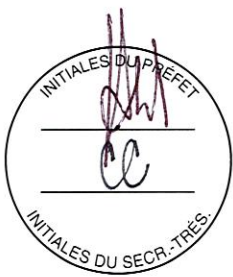
**En Conséquence**, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** :

- de confier les nouvelles demandes en lien avec le Programme d'adaptation de domicile à Mme Judith Rémillard selon les conditions formulées à l'intérieur de l'offre de services du 26 février 2021 ;
- d'aviser la Société d'habitation du Québec en conséquence.

### 10• Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) – Modification de la Politique d'investissement

#### Résolution 2021-03-27

**Attendu que** l'Entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, y compris sa Politique d'investissement 2018-2022, a été signée le 20 août 2018 entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** les représentants du Gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le Partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, le 30 octobre 2019 ;

**Attendu qu'**en vertu dudit Partenariat, les sommes accordées en 2021-2022 pour le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) sont reconduites pour les exercices gouvernementaux 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

**Attendu** la signature de l'Addenda numéro 1 en juillet 2020 ;

**Attendu que** la MRC a confié la gestion du FRCN au Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

**Attendu que** ledit Comité a adopté la résolution 2021-02-10, laquelle recommande au Conseil des maires des modifications à la Politique d'investissement du FRCN ;

**En conséquence, sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'apporter les modifications suivantes à la Politique d'investissement du Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) 2018-2022 :

- L'article 4 : Critères d'évaluation des projets et recommandations

*« Le FRCN est un financement complémentaire. Le promoteur doit démontrer qu'il a fait les efforts nécessaires afin de valider l'accessibilité à d'autres sources de contribution pour réaliser le projet. »*

Est complété par :

*Dans le cas d'une entreprise privée, le FRCN vient compléter la structure de financement d'un projet, laquelle doit comprendre minimalement, en plus d'une mise de fonds du promoteur, un prêt d'une institution financière reconnue pour la réalisation dudit projet. Le promoteur doit démontrer qu'il a besoin de la contribution financière du FRCN pour réaliser son projet.*

- L'article 7 : Aide maximale

Est ajouté comme premier paragraphe de cet article :

*« Dans le cas d'une entreprise privée, d'une coopérative à but lucratif ou d'un organisme à but non lucratif appartenant à une entreprise privée, la contribution maximale du FRCN ne peut excéder 25% du coût du projet. Dans le cas d'un organisme à but non lucratif, la contribution maximale du FRCN ne peut excéder 60% du coût du projet. »*

De plus, l'alinéa :

*« Pour tous les organismes, le maximum de financement est de 100 000 \$ par projet. »*

Est remplacé par :

*« Pour tous les organismes, le maximum de financement est de 75 000 \$ par projet. »*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 11• Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Avenant 2020-7 – Autorisation de signature

#### Résolution 2021-03-28

**Attendu que** le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) ;

**Attendu que** ce contrat de prêt précise les modalités du PAUPME et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec ;

**Attendu que** le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**Attendu que** le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**Attendu que** le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**Attendu que** le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) pour la reprise des activités ;

**Attendu que** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme ;

**Attendu que** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du PAUPME jusqu'au 30 juin 2021 ;

**Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt au cadre d'intervention du PAUPME ;**

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet de la MRC, M. Harold Noël, à signer l'avenant 7 et tous les avenants afférents au contrat de prêt pour l'établissement du PAUPME.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 12• Fonds local d'investissement (FLI) - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation

#### Résolution 2021-03-29

**Attendu que** le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt de 39 474 \$ pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI) ;

**Attendu que** le 22 juin 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé l'avenant 2020-1 audit contrat de prêt pour hausser son montant à 123 584 \$, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

**Attendu que** le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, créant le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lesquelles se sont traduites par la signature de l'avenant 2020-2 au contrat de prêt pour le programme Aide d'urgence aux PME convenu entre le gouvernement du Québec et la MRC ;

**Attendu que** la MRC a reçu un montant additionnel de 123 584 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-03 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

**Attendu que** la MRC a reçu un montant additionnel de 125 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-04 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

**Attendu qu'il y a lieu que** la MRC demande au gouvernement du Québec de hausser de 100 000 \$ le montant de prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de :

- De demander au gouvernement du Québec de hausser de 100 000 \$ le montant du prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;
- D'autoriser le préfet, M. Harold Noël, à signer tout document afférent en lien avec cette demande.

### 13• Fonds Région et Ruralité – Priorités annuelles 2020-2021 - Modifications



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2021-03-30

**Attendu que** les Priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité adoptées pour l'année 2021 prévoyait qu'une somme de 15 000 \$ serait dédiée au Fonds Jeunes Promoteurs, portant son solde à 20 518 \$ ;

**Considérant qu'à** ce jour, des demandes d'aide financière totalisant 23 000 \$ ont été déposées dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu de réaffecter une somme supplémentaire de 25 000 \$ au Fonds Jeunes Promoteurs afin d'encourager les jeunes entrepreneurs qui voudraient démarrer une entreprise en 2021 ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'affecter une somme supplémentaire de 25 000 \$ au Fonds Jeunes Promoteurs à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

### 14• Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption du budget initial pour l'année 2020

#### Résolution 2021-03-31

**Considérant que** la MRC de L'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

**Considérant que** les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

**Considérant que** pendant la pandémie, le ministère des Transports demande de maintenir le même niveau de services ;

**Considérant que** la pandémie de COVID-19 a entraîné des changements dans les prévisions annuelles, notamment au niveau des revenus générés par les usagers ;

**Considérant que** le ministère des Transports a mis en place le Programme d'aide d'urgence pour le transport collectif (PAUTC) et qu'il demande une résolution d'adoption du budget initial de PluMobile pour l'année 2020 ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le budget initial de PluMobile pour l'année 2020 tel que déposé.

### 15• Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption d'un plan d'optimisation des coûts pour le maintien des services en 2020 en période de pandémie

#### Résolution 2021-03-32

**Considérant que** la MRC de L'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

**Considérant que** les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

**Considérant que** pendant la pandémie, le ministère des Transports demande de maintenir le même niveau de services ;

**Considérant que** la pandémie de COVID-19 a entraîné des changements dans les prévisions annuelles, notamment au niveau des revenus générés par les usagers ;

**Considérant que** le ministère des Transports a mis en place le Programme d'aide d'urgence pour le transport collectif (PAUTC) et qu'il demande un plan d'optimisation prenant en considération les impacts de la pandémie sur les activités de PLUMobile pour l'année 2020 ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le plan d'optimisation des coûts pour le maintien des services en période de pandémie de PluMobile pour l'année 2020, tel que déposé.

### 16• Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption du budget révisé pour l'année 2020 en contexte de pandémie

#### Résolution 2021-03-33

**Considérant que** la MRC de L'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

**Considérant que** les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

**Considérant que** pendant la pandémie, le ministère des Transports demande de maintenir le même niveau de services ;

**Considérant que** la pandémie de COVID-19 a entraîné des changements dans les prévisions annuelles, notamment au niveau des revenus générés par les usagers ;

**Considérant que** le ministère des Transports a mis en place le Programme d'aide d'urgence pour le transport collectif (PAUTC) et qu'il demande un budget révisé prenant en considération les impacts de la pandémie sur les activités de PLUMobile pour l'année 2020 ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le budget révisé de PluMobile pour l'année 2020, tel que déposé.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 17• Prolongation du contrat – Table de concertation sur l'assouplissement d'application des orientations du Plan de conservation

#### Résolution 2021-03-34

**Attendu que** la ministre de la Culture et des Communications, la MRC et le prestataire de services Hill + Knowlton Stratégies ont conclu un contrat de services professionnels qui est entré en vigueur le 4 décembre 2019 pour la mise en place et l'animation d'une table de concertation pour l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans ;

**Attendu qu'en** raison du contexte de la pandémie, le prestataire de services ne sera pas en mesure de réaliser l'objet du contrat dans les délais prévus au contrat initial, soit avant le 31 mars 2021 ;

**Attendu qu'un** délai additionnel pouvant aller jusqu'à douze (12) mois sera requis pour que le prestataire de services puisse compléter l'ensemble de son mandat ;

**Attendu qu'il** y a lieu de modifier le contrat à cet effet ;

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que l'article 5 Durée du contrat :  
*Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront le 4 décembre 2019 et devront être terminés pour le 31 mars 2021.*

Soit remplacé par :

*Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront le 4 décembre 2019 et devront être terminés pour le 31 mars 2022.*

- De mandater le préfet de la MRC, M. Harold Noël, à signer ledit addenda.

### 18• Légalisation du cannabis - Annulation de la résolution 2020-03-36

#### Résolution 2021-03-35

**Considérant** l'octroi à la MRC d'une aide financière de 17 437 \$ liée à la légalisation du cannabis pour les années 2019 et 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mars 2019 ;

**Considérant** la résolution 2020-03-36 du Conseil des maires qui octroyait une subvention de 17 437 \$ à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans pour le projet de travail de milieu en période estivale ;

**Considérant** que la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans n'a pas été en mesure de réaliser le projet de travail de milieu en période estivale, notamment à cause de la pandémie ;

**Considérant que** la MRC n'a pas été en mesure de réaliser des activités en lien avec la légalisation du cannabis en 2019 et 2020 ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'annuler la résolution 2020-03-36 ;
- De rembourser l'aide financière de 17 437 \$ liée à la légalisation du cannabis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### 19• Québec région gourmande – Capsules promotionnelles – Modification de la résolution 2020-06-90

#### Résolution 2021-03-36

**Considérant que** Québec région gourmande a obtenu des réponses positives des bailleurs de fonds qu'elle avait sollicités pour le projet de Capsules promotionnelles ;

**Considérant que** la résolution 2020-06-90 du Conseil des maires prévoyait une contribution maximale de 3 500 \$ à même les surplus cumulés non affectés de la MRC, dans l'éventualité d'une réponse négative ou inférieure à la demande auprès des bailleurs de fonds ;

**Considérant que** cette contribution supplémentaire de 3 500 \$ ne sera pas requise pour la réalisation du projet de Capsules promotionnelles ;

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'annuler ladite contribution supplémentaire de 3 500 \$, laquelle demeurera comptabilisée dans les surplus cumulés non affectés de la MRC.

### 20• Adoption des dépenses du mois de février 2021

#### Résolution 2021-03-37

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de février 2021, lesquelles s'élèvent à 678 657,11 \$.

### 21• Correspondance

#### 21.1 Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Demande de modification du Schéma d'aménagement de la MRC

La municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans dépose une demande officielle de certains ajouts d'usage à l'entrée de l'Île d'Orléans à la liste de ceux déjà autorisés au Schéma d'aménagement de la MRC.

Il est convenu que le service d'aménagement du territoire de la MRC procédera à une analyse de cette demande.

#### 21.2 École nationale des pompiers – Ajouts de formations

L'École nationale des pompiers (ENPQ) confirme qu'elle accueille favorablement la demande d'ajouts de formation, telle que formulée dans la résolution 2020-11-147 de la MRC, dans l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la MRC.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 21.3 Ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, annonce une contribution de 91 500 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC, pour la période s'étendant du 1er avril 2020 au 31 mars 2023.

### 22• Varia

#### 22.1 Demande d'élimination du montant maximum dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale MRC-MCC

##### Résolution 2021-03-38

**Attendu** la réception de la résolution 1620-21 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans demandant d'éliminer le montant maximum de 35 000 \$ ou tout autre montant maximum d'aide financière différent du pourcentage pouvant être octroyé dans le cadre du Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) MRC-MCC ;

**Attendu** la réception d'une demande issue des travaux de la Table de concertation sur l'application du Plan de conservation de l'Île d'Orléans demandant de hausser le montant maximal de 35 000 \$ pouvant être accordé dans le cadre du PAR ;

**Attendu** le nombre considérable de biens immobiliers dont l'intérêt patrimonial a été démontré dans l'un des quatre inventaires du patrimoine bâti de l'Île-d'Orléans ;

**Attendu** la volonté du Conseil des maires de répondre favorablement au plus grand nombre possible de demandes d'aides financières de la part de citoyens propriétaires d'un bien patrimonial ;

**Attendu que** le Conseil des maires à hausser à 40 000 \$ par adresse civique le montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du PAR 2021-2023 ;

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de ne pas répondre favorablement à la demande d'élimination de tout montant maximum d'aide financière pouvant être octroyé dans le cadre du Programme d'aide à la restauration patrimoniale MRC-MCC.

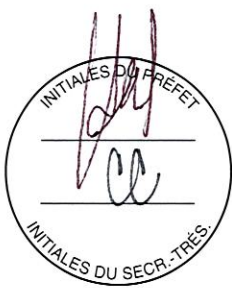
### 23• Période de questions

Nous n'avons reçu aucune question de citoyens par écrit.

### 24• Levée de la réunion

##### Résolution 2021-03-39

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 19h14.



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 mars 2021

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 3 mars 2021, à 18 heures 36, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

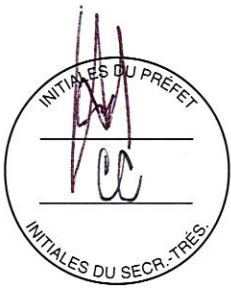
Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 18 heures 36.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC. Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole.

Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2021
6. Adoption du Rapport annuel 2020 – Gestion contractuelle
7. Adoption du Rapport annuel 2020 – Fonds Région et Ruralité (FRR)
8. Ministre de la Santé et des Services Sociaux – Dérogation – Médecin de famille
9. Programme d'adaptation de domicile – Entente avec Mme Judith Rémillard, inspectrice accréditée par la SHQ
10. Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) – Modification de la Politique d'investissement
11. Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Avenant 2020-7 – Autorisation de signature
12. Fonds local d'investissement (FLI) – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Demande de financement au ministère de l'Économie et de l'Innovation
13. Fonds Région et Ruralité – Priorités annuelles 2020-2021 – Modifications
14. Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption du budget initial pour l'année 2020
15. Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption d'un plan d'optimisation des coûts pour le maintien des services en 2020 en période de pandémie
16. Transport adapté et collectif PluMobile – Adoption du budget révisé pour l'année 2020 en contexte de pandémie



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution  
ou annotation

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 14  
avril 2021 (heure, lieu et/ou moyen de communication à  
confirmer).

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale

*Harold Noël*

Harold Noël  
Préfet